

(1)

( N° 69. )

---

# **Chambre des Représentants.**

---

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1895.

---

## **BUDGET**

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE,

DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1895.

---

(AMENDEMENTS.)

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1898, s'élève à fr. 17,670,003 »

Ensuite des amendements proposés par le Gouvernement,  
le projet de Budget amendé monte à . . . . . 19,598,300 30

Soit une augmentation de . . . . . fr. 1,928,297 30

Il convient de remarquer que cette augmentation comprend une somme de fr. 773,397 30 pour des dépenses exceptionnelles portées antérieurement au Budget extraordinaire.

Les modifications apportées aux crédits afférents au service ordinaire se traduisent par une augmentation de dépenses de 1,154,900 francs qui provient notamment de l'augmentation de crédit sollicitée pour l'amélioration de la voirie vicinale, de l'organisation de l'Office du travail et de l'extension de certains services du Département.

## PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

## CHAPITRE PREMIER.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.*

|                                                             |           |
|-------------------------------------------------------------|-----------|
| Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr. | 552,100 » |
| — — — — — amendé . . . . .                                  | 576,900 » |
|                                                             | <hr/>     |
| AUGMENTATION. . . . fr.                                     | 24,800 »  |

Cette augmentation résulte :

1° De l'organisation à l'Administration centrale de l'Office du travail. Ce nouveau service fera l'objet d'un littéra spécial auquel sera affecté une somme de 40,000 francs dont une partie est comprise dans l'ancien crédit du personnel et dont l'autre forme l'augmentation sollicitée ;

2° Du transfert de l'article 65 (ancien) à l'article 2 d'une somme de 5,400 francs représentant le traitement et les indemnités alloués à un ingénieur des ponts et chaussées qui remplissait les fonctions de secrétaire du Ministre et qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1898, est passé au service de la voirie vicinale ;

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

3° Du transfert au Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes d'une somme de 5,600 francs représentant les émoluments d'un chef de division et l'augmentation de traitement accordée à un commis de la direction des chemins de fer en construction faisant actuellement partie du Département précité.

## CHAPITRE II.

## PENSIONS ET SECOURS.

ART. 6. — *Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement* (y compris une somme de 7,000 francs en charge temporaire).

|                                                             |          |
|-------------------------------------------------------------|----------|
| Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr. | 10,800 » |
| — — — amendé . . . .                                        | 22,000 » |
| <hr/>                                                       |          |
| AUGMENTATION. . . fr.                                       | 11,200 » |

Par suite de la mise à la retraite d'un assez grand nombre de hauts fonctionnaires, ce crédit est devenu insuffisant. Il y a lieu de le porter pour 1895 au chiffre de 22,000 francs; il pourra être réduit à 15,000 francs pour l'exercice prochain.

## CHAPITRE III.

## AGRICULTURE.

ART. 21. — *Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel.*

|                                                         |          |
|---------------------------------------------------------|----------|
| Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . fr. | 34,300 » |
| — — — amendé . . .                                      | 37,600 » |
| <hr/>                                                   |          |
| AUGMENTATION. . . fr.                                   | 3,300 »  |

Cette augmentation comprend une somme de 1,500 francs transférée de l'article suivant: *Dépenses de matériel et de culture*. Elle permettra d'accorder les augmentations de traitement réglementaires que le personnel de l'établissement attend depuis plusieurs années.

ART. 22. — *Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture.*

|                                                         |          |
|---------------------------------------------------------|----------|
| Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . fr. | 54,700 » |
| — — — amendé . . .                                      | 53,200 » |
| <hr/>                                                   |          |
| DIMINUTION. . . fr.                                     | 1,500 »  |

Cette somme, transférée à l'article précédent, représente les émoluments d'un préparateur dont la situation sera régularisée et le traitement imputé sur le crédit inscrit à l'article 21.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE VI.

## INDUSTRIE.

**ART. 32.** — *Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses.*

|                                                           |          |
|-----------------------------------------------------------|----------|
| Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. | 35,050 » |
| — — — amendé . . .                                        | 10,700 » |
| <hr/>                                                     |          |
| DIMINUTION. . . fr.                                       | 24,350 » |

Cette somme, transférée au nouveau chapitre VIII : « Travail », représente les dépenses relatives à la statistique du travail industriel, aux missions, etc., à la Commission permanente des sociétés mutualistes et à la collation des décorations spéciales.

**ART. 33 (ancien).** — *Primes d'encouragement aux Sociétés de secours mutuels reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État.*

|                                                           |          |
|-----------------------------------------------------------|----------|
| Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. | 20,000 » |
| — — — amendé . . .                                        | »        |
| <hr/>                                                     |          |
| DIMINUTION. . . fr.                                       | 20,000 » |

Cette somme est transférée au chapitre VIII : « Travail », article 42.

**ART. 34 (ancien).** — *Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.*

|                                                           |          |
|-----------------------------------------------------------|----------|
| Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. | 23,400 » |
| — — — amendé . . .                                        | »        |
| <hr/>                                                     |          |
| DIMINUTION. . . fr.                                       | 23,400 » |

Cette somme est transférée au chapitre VIII : « Travail », article 43.

**ART. 38 (ancien).** — *Conseil supérieur du travail. — Frais divers.*

|                                                           |          |
|-----------------------------------------------------------|----------|
| Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. | 18,500 » |
| — — — amendé . . .                                        | »        |
| <hr/>                                                     |          |
| DIMINUTION. . . fr.                                       | 18,500 » |

Cette somme est transférée au chapitre VIII : « Travail », article 44.

## NOTE PRÉLIMINAIRE .

## CHAPITRE VIII.

## TRAVAIL.

L'ancien chapitre de l'Industrie a été scindé en deux chapitres, l'un pour l'industrie, l'autre pour le travail.

Le nouveau chapitre intitulé : « Travail » comprend tout ce qui, dans l'ancien chapitre de l'Industrie, était spécialement relatif aux lois ouvrières (art. 41 à 44 nouveaux); il comprend en outre un article nouveau (art. 40) pour la statistique du travail et l'ancien chapitre VIII, relatif à l'inspection du travail (art. 43 nouveau).

On estime qu'une somme de 30,000 francs sera nécessaire pour faire face aux dépenses de matériel, aux frais de déplacements, d'impressions, etc., que comportera le service nouveau de statistique confié à l'Office du travail.

Le crédit relatif à l'inspection du travail (art. 43) est augmenté de 30,000 francs à l'effet de donner plus d'extension aux services d'inspection réorganisés par arrêté royal du 21 septembre 1894.

## CHAPITRE IX.

## SERVICE DE SANTÉ.

ART. 46 (48 ancien). — *Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel desdites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales; frais des commissions pour la revision de la législation sur l'art de guérir et pour l'enquête concernant la sérothérapie. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. Habitations ouvrières: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsidés.*

|                                                         |         |       |
|---------------------------------------------------------|---------|-------|
| Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . fr. | 274,000 | »     |
| — — — amendé . . .                                      | 300,000 | »     |
|                                                         |         | <hr/> |
| AUGMENTATION. . . fr.                                   | 26,000  | »     |

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation de 26,000 francs sollicitée est destinée à faire face :

1° Aux frais de fonctionnement des commissions médicales provinciales qui vont être réorganisées et dont le nombre, qui est actuellement de 9, sera porté à 17 ;

2° Aux dépenses qu'entraînera le développement reconnu nécessaire des inspections du service des denrées alimentaires et du service de santé, qui ont été appelés à participer à l'inspection du travail ;

3° Aux frais des commissions chargées, l'une de la revision de la législation sur l'art de guérir, l'autre d'une enquête concernant la sérothérapie.

## CHAPITRE X.

## VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

ART. 48. — *Encouragements divers pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale, etc.*

|                                                           |           |   |
|-----------------------------------------------------------|-----------|---|
| Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. | 2,000,000 | » |
| — — — amendé . . .                                        | 3,000,000 | » |

---

AUGMENTATION . . fr. 1,000,000 »

Le crédit de 2 millions inscrit depuis plusieurs années au Budget ordinaire, est insuffisant pour faire face aux subsides promis aux communes.

L'augmentation de 1 million sollicitée permettra d'accueillir plus régulièrement les demandes justifiées qui se produisent. Le Gouvernement estime que parmi les moyens de venir en aide à l'agriculture, les subsides pour le développement de la voirie vicinale sont des plus efficaces.

Pour liquider le passé, le Gouvernement n'hésiterait pas, le cas échéant, à solliciter des Chambres le vote d'un crédit supplémentaire.

## CHAPITRE XI.

## PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 55 (53 ancien). — *Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux.*

|                                                           |        |   |
|-----------------------------------------------------------|--------|---|
| Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. | 90,000 | » |
| — — — amendé . . .                                        | 75,000 | » |

---

DIMINUTION. . . fr. 15,000 »

Par suite de l'insuffisance des allocations inscrites au Budget du Département de la Justice pour pourvoir au menu entretien des bâtiments des prisons,

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

des travaux dont l'exécution est réservée aux détenus ont dû être effectués par les soins de l'Administration des Ponts et Chaussées.

En vue de pouvoir, à l'avenir, toujours recourir aux détenus pour les ouvrages dont l'exécution peut leur être avantageusement confiée, il y a lieu de réduire le crédit actuel de 90,000 francs à 75,000 francs et de transférer la différence, soit 15,000 francs, au Budget du Ministère de la Justice.

ART. 56 (54 ancien). — *Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État* (y compris 12,000 francs en charge temporaire).

|                                                           |          |
|-----------------------------------------------------------|----------|
| Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. | 28,000 » |
| — — — amendé . . . .                                      | 40,000 » |
| <hr/>                                                     |          |
| AUGMENTATION. . . fr.                                     | 12,000 » |

Le crédit actuel pour l'entretien des écoles de bienfaisance est insuffisant pour assurer la réalisation de nombreux travaux dont l'exécution ne peut pas être ajournée; pour mettre fin à cette situation, le montant de cette allocation doit être porté, pour 1895 seulement, à 40,000 francs.

ART. 67 (65 ancien). — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement.*

|                                                           |             |
|-----------------------------------------------------------|-------------|
| Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. | 998,915 »   |
| — — — amendé . . . .                                      | 1,008,115 » |
| <hr/>                                                     |             |
| AUGMENTATION. . . fr.                                     | 9,200 »     |

Lors du transfert au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes du service des chemins de fer en construction, une somme de 59,735 francs a été transférée au Budget dudit Département. Mais depuis cette époque, il a été décidé que trois ingénieurs dont le traitement et les indemnités, s'élevant à 22,300 francs, avaient été compris dans cette somme, continueraient à être payés sur l'allocation du personnel du corps des ponts et chaussées.

Par contre, il y a lieu de transférer: 1° au Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes la somme de 7,700 francs représentant le traitement et les indemnités d'un ingénieur principal des ponts et chaussées passé à ce Département;

2° A l'article 2 du Budget du Ministère de l'Agriculture, le traitement et les indemnités, montant à 5,400 francs, d'un ingénieur des ponts et chaussées qui remplissait précédemment les fonctions de secrétaire du Ministre.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

**Art 68 (66 ancien). — Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.**

|                                                             |           |   |
|-------------------------------------------------------------|-----------|---|
| Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr. | 1,124,850 | » |
| — — — — amendé . . . . .                                    | 1,129,850 | » |
| <hr/>                                                       |           |   |
| AUGMENTATION. . . . fr.                                     | 5,000     | » |

Cette somme représente les traitements de deux surveillants des ponts et chaussées qui étaient désignés pour passer au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et qui sont restés à l'Administration des Ponts et Chaussées.

**Art. 69 (67 ancien). — Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des ponts et chaussées.**

|                                                             |       |   |
|-------------------------------------------------------------|-------|---|
| Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr. | 8,000 | » |
| — — — — amendé . . . . .                                    | 6,000 | » |
| <hr/>                                                       |       |   |
| DIMINUTION. . . . fr.                                       | 2,000 | » |

Ce crédit peut être réduit à 6,000 francs ensuite de l'application de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la collation des grades académiques.

## DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

## CHAPITRE XVI.

## SERVICES DIVERS.

**Art. 86. — Recensement agricole.**

Crédit demandé : 50,000 francs.

Des recensements généraux de l'agriculture ont eu lieu à diverses époques. Les derniers ont été dressés en 1866 et 1880.

Il est désirable que cet important travail soit fait à nouveau en 1895.

Comme ses devanciers, ce recensement aura pour but de constater l'état matériel de l'agriculture, c'est-à-dire l'étendue des terres affectées à chaque culture, l'évaluation du rendement, la population agricole, le dénombrement du bétail et différents faits de nature à faciliter l'appréciation des progrès réalisés.

Les frais du recensement de 1880 se sont élevés à fr. 335,978 18 dont fr. 247,975 85 ont été attribués aux agents recenseurs.

La dépense pour le nouveau recensement ne sera pas inférieure à ce chiffre; mais il suffira d'un premier crédit de 50,000 francs pour commencer les travaux.



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 87. — *Recensement industriel.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

La loi du 25 mai 1880 porte : « Le recensement de la population aura lieu, désormais, tous les dix ans, dans toutes les communes du royaume, à des dates correspondant à un millésime décennal. Le prochain recensement de la population sera opéré le 31 décembre 1880. Il sera procédé, dans le cours de la même année, au recensement de l'agriculture et de l'industrie. »

En vertu de cette loi, un recensement industriel a été fait au 31 décembre 1880. Les résultats ont été publiés en 1887.

Il serait peut-être désirable que l'état de l'industrie nationale fût présenté aux Chambres législatives et au public à chaque période décennale, ainsi que l'exige, pour la population, la loi du 25 mai 1880. Mais pour des raisons d'ordre pratique, il n'a pas été possible, lors du recensement de la population en 1890, de procéder à un recensement industriel. La rapidité de la communication au public des résultats du recensement est une des conditions de bonne exécution qu'il faut s'efforcer de réaliser en tout premier lieu ; or, la publication simultanée de recensements différents est de nature à la compromettre. Ainsi s'explique la publication tardive du recensement industriel de 1880.

Le Gouvernement croit utile cependant de ne point retarder davantage les opérations du recensement industriel. Il ferait effectuer celui-ci à la date du 31 décembre 1893. Le Gouvernement sollicite des Chambres législatives un crédit de 50,000 francs destiné à pourvoir aux premières dépenses de ce recensement.

Ces dépenses consistent notamment en l'impression des listes de classification, de questionnaires, de fiches de recensement et d'instructions à distribuer aux agents spéciaux chargés de recueillir les données de l'enquête.

Pour l'année suivante, le Gouvernement sollicitera des Chambres législatives un deuxième crédit, plus considérable, destiné à rémunérer les services des agents recenseurs et à couvrir les frais de la publication.

ART. 88. — *Appropriation, pour un Palais du Peuple, des halles latérales de gauche du Palais du Cinquantenaire.*

Crédit demandé : 40,000 francs.

Les travaux de construction de la façade du Palais, lesquels ont donné lieu jusqu'à ce jour à une dépense de fr. 83,946 79, sont en voie d'achèvement.

Au moyen du reliquat du crédit de 150,000 francs alloué en 1894 au Budget extraordinaire et de la nouvelle somme demandée, il sera possible de mettre à exécution une première partie des travaux d'aménagement de l'intérieur des halles.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 89. — *Palais de la Nation. — Reconstruction après l'incendie de 1883.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

Un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, du 12 juin 1894, a mis fin au procès intenté par l'adjudicataire de l'entreprise des travaux d'établissement des appareils de chauffage et de ventilation dans les nouveaux locaux du Palais de la Nation.

Aux termes de cette décision, l'État est condamné à payer à l'entrepreneur une dernière somme de fr. 8,737 78 et les intérêts légaux tant sur cette somme que sur la dernière provision de 12,000 francs, fixée par arrêt de la Cour intervenu en 1893.

Le reliquat du crédit de 40,000 francs voté en 1893 au Budget extraordinaire aux fins ci-dessus, a permis de liquider une partie des fr. 8,737 78 susdits; le nouveau crédit est nécessaire au paiement du solde ainsi que des frais et intérêts judiciaires.

ART. 90. — *Installation au Musée commercial d'un atelier de photographie pour l'Administration des Chemins de fer.*

Crédit demandé : 3,000 francs.

Par suite de difficultés qui se sont produites au cours de l'exécution des travaux, la dépense, qui était estimée à 20,000 francs, s'élèvera à 23,000 francs.

Une somme de 20,000 francs a été votée au Budget extraordinaire de 1893.

ART. 91. — *Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand.*

Crédit demandé : fr. 95,892 54.

Le crédit de 100,000 francs du Budget extraordinaire de 1892 présente un reliquat de fr. 95,892 54 qui, faute d'emploi, a été annulé le 31 décembre 1894.

Il y a lieu de porter cette somme au Budget de 1895.

Les travaux de construction des nouveaux locaux destinés à l'habitation du Gouverneur seront adjugés dans le courant de l'année 1895.

ART. 92. — *Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt et construction d'un laboratoire de l'État.*

Crédit demandé : fr. 90,292 60.

Le crédit de 100,000 francs du Budget extraordinaire de 1892 présente un reliquat de fr. 64,292 60 qui, faute d'emploi, a été annulé le 31 décembre 1894.

Il y a lieu de porter cette somme au Budget de 1895.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Une somme nouvelle de 26,000 francs est demandée pour pouvoir aménager dans ces locaux le laboratoire d'analyses de l'État, pour lequel le Gouvernement loue aujourd'hui un immeuble distinct.

ART. 93. — *Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument.*

Crédit demandé: fr. 44,212 16.

Au moyen de ce crédit et des crédits votés aux Budgets extraordinaires de 1893 et de 1894, il sera possible de poursuivre l'acquisition de nouveaux immeubles et de procéder à l'exécution de travaux de restauration.

Le crédit sollicité n'est en réalité que de 50,000 francs, celui de 40,000 francs alloué en 1892 laissant un reliquat de fr. 14,212 16 qui, faute d'emploi, a été annulé le 31 décembre 1894.

ART. 94. — *Annuités à payer à la ville de Bruxelles pour liquider le subside pour le redressement de la Montagne de la Cour, la création d'un square entre le Palais de Justice et le boulevard de Waterloo, et pour les terrains du Parc du Cinquantenaire. — Solde du subside à payer à la Société anonyme du Quartier-Léopold II.*

Crédit demandé: 245,000 francs.

Les subsides compris dans cet article sont, à part celui relatif au redressement de la Montagne de la Cour, d'anciens engagements. Le Gouvernement propose à la Législature de subsidier ce travail d'amélioration de la voirie par le paiement à la ville de Bruxelles, qui se charge de l'exécuter, d'une somme de 450,000 francs, payable en cinq annuités.

ART. 95. — *Sambre canalisée et canaux de Liège à Anvers. — Travaux d'amélioration.*

Crédit demandé: 85,000 francs.

Cette somme se rapporte, à concurrence de 55,000 francs, à divers travaux d'amélioration de la Sambre en continuation de ceux imputés sur les crédits extraordinaires antérieurs, notamment l'achèvement des travaux d'allongement de l'écluse de Châtelineau et la construction d'un quai en aval de Charleroi le long de la gare au bois.

Les 50,000 francs supplémentaires seront consacrés à la continuation des ouvrages d'amélioration des rives des canaux de Liège à Anvers, travaux rendus indispensables par le grand développement de la navigation à vapeur.

ART. 96. — *Côtes. — Travaux d'amélioration.*

Crédit demandé: 50,000 francs.

Cette somme permettra d'effectuer quelques travaux d'amélioration en vue de mettre en valeur les dunes domaniales de Wenduyne; elle constitue le complément du crédit de 120,000 francs voté au Budget extraordinaire de 1894.

---

## PROJET DE LOI AMENDÉ.

## LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

## ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics, pour l'exercice 1895, est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de dix-huit millions huit cent vingt-quatre mille neuf cent trois francs. . . . . fr. 18,824,903 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de sept cent septante-trois mille trois cent nonante-sept francs, 50 centimes. . . 773,397 30

Soit ensemble à la somme de dix-neuf millions cinq cent nonante-huit mille trois cents francs, 50 centimes. . . . . fr. 19,598,300 30  
conformément au tableau ci-annexé.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE,  
DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1898.**

| Articles.                              | DÉSIGNATION<br>DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | MONTANT<br>DES CRÉDITS<br>par article. | TOTAL<br>par chapitre |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------|
| PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                        |                       |
| CHAPITRE I <sup>er</sup> .             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                        |                       |
| ADMINISTRATION CENTRALE.               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                        |                       |
| Personnel.                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                        |                       |
| 1                                      | Traitement du Ministre. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 21,000 .                               |                       |
| 2                                      | Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 576,900 .                              |                       |
| Matériel.                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                        |                       |
| 3                                      | Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics.</i> . . . .                                                                                                                                        | 81,500 .                               | 730,150 .             |
| Frais de déplacement.                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                        |                       |
| 4                                      | Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 20,950 .                               |                       |
| Honoraires des avocats.                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                        |                       |
| 5                                      | Honoraires des avocats du Département . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 30,000 .                               |                       |
| CHAPITRE II.                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                        |                       |
| PENSIONS ET SECOURS.                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                        |                       |
| 6                                      | Pensions civiles — Premier terme des pensions à accorder éventuellement ( <i>y compris une somme de 7,000 francs en charge temporaire</i> ). . . . .                                                                                                                                                                                                                                          | 22,000 .                               | 30,000 .              |
| 7                                      | Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés. . . . .                                                                        | 8,000 .                                |                       |
| CHAPITRE III.                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                        |                       |
| AGRICULTURE.                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                        |                       |
| 8                                      | Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État: traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études . . . . .                                                                                                                                                                                                        | 135,000 .                              |                       |
| 9                                      | Indemnités pour animaux abattus; indemnités pour bêtes bovines déclarées impropres à la consommation comme atteintes de la tuberculose; indemnités pour bêtes bovines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon; subsides aux fonds provinciaux d'agriculture, aux provinces ainsi qu'aux sociétés d'assurance mutuelle contre les risques relatifs à la perte de bétail . . . . . | 500,000 .                              |                       |
| 10                                     | Inspection vétérinaire: traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires . . . . .                                                                    | 146,000 .                              |                       |
| A REPORTER . . . . . fr.               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 781,000 .                              | 760,150 .             |

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE,  
DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

| Articles. | DÉSIGNATION<br>DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | MONTANT<br>DES CRÉDITS<br>par article. | TOTAL<br>par chapitre. |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------|
|           | <b>REPORT. . . . fr.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 781,000 .                              | 760,150 .              |
| 11        | Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin mensuel, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                  | 8,000 .                                |                        |
| 12        | Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 247,000 .                              |                        |
| 15        | Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsidés. Location d'un matériel de concours . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                               | 190,000 .                              |                        |
| 14        | Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Encouragements aux sociétés coopératives de crédit agricole . . . . . | 55,000 .                               |                        |
|           | <i>Enseignement vétérinaire.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                        | 1,981,725 .            |
| 15        | Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 101,325 .                              |                        |
| 16        | Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 50,000 .                               |                        |
|           | <i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                        |                        |
| 17        | Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 162,000 .                              |                        |
| 18        | Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys . . . . .                                                                                                                                                                                                                             | 66,600 .                               |                        |
| 19        | Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 10,000 .                               |                        |
| 20        | Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsidés. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Cours d'agronomie aux militaires. . . . .                                                            | 220,000 .                              |                        |
|           | <i>Jardin botanique de l'État.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                        |                        |
| 21        | Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 57,600 .                               |                        |
| 22        | Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 53,200 .                               |                        |
|           | <b>CHAPITRE IV.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                        |                        |
|           | <b>Eaux et forêts.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                        |                        |
| 23        | Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 465,965 .                              |                        |
| 24        | Conseil supérieur des forêts. Frais divers. Stations météorologiques forestières. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 2,000 .                                |                        |
| 25        | Forêts domaniales — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 101,000 .                              | 596,965                |
| 26        | Terrains incultes; défrichement; reboisement; subsidés aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 15,000 .                               |                        |
| 27        | Pisciculture; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 15,000 .                               |                        |
|           | <b>A REPORTER. . . . fr.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | .                                      | 5,538,840 .            |

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE,  
DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

| Articles. | DÉSIGNATION<br>DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | MONTANT<br>DES CRÉDITS<br>par article. | TOTAL<br>par chapitre. |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------|
|           | REPORT. . . . . fr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | »                                      | 3,538,840 »            |
|           | <b>CHAPITRE V.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                        |                        |
|           | LABORATOIRES D'ANALYSES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                        |                        |
| 28        | Station agronomique : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. . . . | 94,000 »                               | 94,000 »               |
|           | <b>CHAPITRE VI.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                        |                        |
|           | INDUSTRIE.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                        |                        |
| 29        | Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route . . . . .                                                                                                                                                                                                                            | 55,900 »                               |                        |
| 30        | Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves. . . . .                                                                                                                                                                                                                     | 55,000 »                               |                        |
| 31        | Enseignement professionnel : écoles industrielles, écoles manufacturières, écoles professionnelles, écoles et classes ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses . . . . .                                                                                                                                                                                      | 544,600 »                              |                        |
| 32        | Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses . . . . .                                                                                                                                                                                                                            | 10,700 »                               | 671,400 »              |
| 33        | Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions (y compris une somme de 3,000 francs en charge extraordinaire et temporaire). . . . .                                                                                                                                                                                                                                                          | 8,000 »                                |                        |
| 34        | Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1879. . . . .                                                                                                                                                                                                                                    | 3,700 »                                |                        |
| 35        | Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 12,500 »                               |                        |
| 36        | Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884 . . . .                                                                                                                                                                                                                                                            | 5,000 »                                |                        |
|           | <b>CHAPITRE VII.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                        |                        |
|           | POIDS ET MESURES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                        |                        |
| 37        | Traitements des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 82,350 »                               |                        |
| 38        | Frais de bureau et de tournées des vérificateurs . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 36,000 »                               |                        |
| 39        | Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 12,000 »                               | 130,350 »              |
|           | <b>CHAPITRE VIII.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                        |                        |
|           | TRAVAIL.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                        |                        |
| 40        | Office du travail : statistique, missions, impressions; publications; dépenses diverses . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 50,000 »                               |                        |
| 41        | Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes et dépenses de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la Commission permanente des sociétés mutualistes. — Frais des congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. . . . .                  | 26,250 »                               |                        |
| 42        | Primes d'encouragement aux Sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                      | 20,000 »                               |                        |
| 43        | Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 25,400 »                               | 248,150 »              |
|           | A REPORTER. . . . . fr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 99,650 »                               | 4,482,740 »            |

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE,  
DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

| Articles.                                        | DÉSIGNATION<br>DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | MONTANT<br>DES CRÉDITS<br>par article. | TOTAL<br>par chapitre. |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------|
|                                                  | REPORT. . . . . fr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 99,050 .                               | 4,482,740 .            |
| 44                                               | Conseil supérieur du travail. — Frais divers . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 18,500 .                               |                        |
| 45                                               | Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel de ces inspections; frais de route et de séjour; frais de bureau et de matériel. Travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 130,000 .                              |                        |
| CHAPITRE IX.                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                        |                        |
| SERVICE DE SANTÉ.                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                        |                        |
| 46                                               | Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel desdites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Frais des commissions pour la revision de la législation sur l'art de guérir et pour l'enquête concernant la sérothérapie. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. Habitations ouvrières: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsidés. | 300,000 .                              | 333,500 .              |
| 47                                               | Académie royale de médecine. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 33,500 .                               |                        |
| CHAPITRE X.                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                        |                        |
| VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                        |                        |
| 48                                               | Encouragements divers pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 3,000,000 .                            |                        |
| 49                                               | Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 70,000 .                               | 3,082,000 .            |
| 50                                               | Frais de route et de séjour de l'inspection. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 10,000 .                               |                        |
| 51                                               | Frais de bureau et matériel de l'inspection . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 2,000 .                                |                        |
| CHAPITRE XI.                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                        |                        |
| PONTS ET CHAUSSEES. — BATIMENTS CIVILS.          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                        |                        |
| SECTION 1 <sup>re</sup> . — Ponts et chaussées.  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                        |                        |
| 52                                               | Entretien des routes, des plantations et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsidés. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 3,670,000 .                            |                        |
| 53                                               | Travaux de plantations nouvelles . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 50,000 .                               |                        |
| SECTION 2. — Bâtiments civils.                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                        |                        |
| 54                                               | Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 675,000 .                              |                        |
|                                                  | A REPORTER. . . . . fr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 4,395,000 .                            | 7,898,240 .            |



**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE,  
DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

| Articles. | DÉSIGNATION<br>DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.                                                                                                                                                                                                                                    | MONTANT<br>DES CRÉDITS<br>par article. | TOTAL<br>par chapitre. |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------|
|           | REPORT. . . . . fr.                                                                                                                                                                                                                                                                        | 4,395,000 »                            | 7,898,240 »            |
| 55        | Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux . . . . .                                                                                                                                                                                                                    | 75,000 »                               |                        |
| 56        | Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État (y compris 12,000 francs en charge temporaire). . . . .                                                                                                                                                                       | 40,000 »                               |                        |
| 57        | Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils.                                                                                                                                                                                            | 174,000 »                              |                        |
|           | <b>SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage, des polders et des lignes télégraphiques des voies navigables.</b>                                                                                                                                         |                                        |                        |
| 58        | Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières .                                                                                                                                                                                                  | 2,195,020 »                            |                        |
| 59        | Travaux d'amélioration des canaux et rivières . . . . .                                                                                                                                                                                                                                    | 237,600 »                              |                        |
|           | <i>Plantations.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                        |                        |
| 60        | Plantations nouvelles . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                            | 13,500 »                               |                        |
|           | <i>Bacs et bateaux de passage.</i>                                                                                                                                                                                                                                                         |                                        |                        |
| 61        | Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . . . .                                                                                                                                    | 40,000 »                               |                        |
|           | <i>Service des irrigations de la Campine.</i>                                                                                                                                                                                                                                              |                                        |                        |
| 62        | Personnel : Traitements, salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques; frais télégraphiques; transports de dépêches; réparation d'instruments; menues dépenses . . . . .                                           | 18,440 »                               |                        |
| 63        | Travaux relatifs aux irrigations de la Campine . . . . .                                                                                                                                                                                                                                   | 1,100 »                                | 10,517,026 »           |
|           | <b>SECTION 4. — Ports, côtes, dunes, phares et fanaux.</b>                                                                                                                                                                                                                                 |                                        |                        |
| 64        | Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .                                                                                                                                                                  | 607,250 »                              |                        |
| 65        | Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux; boisement des dunes domaniales. . . . .                                                                                                                                                                                         | 28,000 »                               |                        |
|           | <b>SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.</b>                                                                                                                                                                                                                                     |                                        |                        |
| 66        | Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier . . . . .                                                                                               | 39,000 »                               |                        |
|           | <b>SECTION 6 — Personnel des ponts et chaussées.</b>                                                                                                                                                                                                                                       |                                        |                        |
| 67        | Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement . . . . .                                                                                                                                                                              | 1,008,115 »                            |                        |
| 68        | Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen . . . . .                                                         | 1,129,850 »                            |                        |
| 69        | Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des ponts et chaussées . . . . .                                                                                                                                                                                    | 6,000 »                                |                        |
|           | <b>SECTION 7. — Service des bâtiments civils.</b>                                                                                                                                                                                                                                          |                                        |                        |
| 70        | Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice de Bruxelles. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et du Palais de Justice. . . . .                                                               | 175,050 »                              |                        |
| 71        | Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de Justice de Bruxelles . . . . . | 45,000 »                               |                        |
|           | <b>A REPORTER. . . . . fr.</b>                                                                                                                                                                                                                                                             | »                                      | 18,216,185 »           |

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE,  
DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

| Articles. | DÉSIGNATION<br>DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | MONTANT<br>DES CRÉDITS<br>par article. | TOTAL<br>par chapitre. |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------|
|           | REPORT. . . . fr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | •                                      | 18,216,165 •           |
|           | <b>CHAPITRE XII.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                        |                        |
|           | <b>MINES.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                        |                        |
|           | <b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Personnel du Conseil des mines.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                        |                        |
| 72        | Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                             | 32,000 •                               |                        |
| 73        | Matériel. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 640 •                                  |                        |
|           | <b>SECTION 2. — Personnel du corps des mines.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                        |                        |
| 74        | Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . . . . .                                                                                                                                                                                                     | 347,075 •                              |                        |
| 75        | Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines . . .                                                                                                                                                                                                                                                                     | 6,000 •                                |                        |
|           | <b>SECTION 3. — Carte géologique et agricole.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                        |                        |
| 76        | Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. . .                                                                                                                                                                                                                                                                     | 112,000 •                              | 552,715 •              |
|           | <b>SECTION 4. — Caisses de prévoyance.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                        |                        |
| 77        | Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses. . . . .                                                                        | 45,000 •                               |                        |
|           | <b>SECTION 5. — Impressions, etc.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                        |                        |
| 78        | Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . .                                                                                                                                                                                 | 10,000 •                               |                        |
|           | <b>CHAPITRE XIII.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                        |                        |
|           | <b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Commission des procédés nouveaux.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                        |                        |
| 79        | Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau . .                                                                                                                                                                                                                                                                 | 500 •                                  |                        |
|           | <b>SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                        |                        |
| 80        | Frais de route et de séjour. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 300 •                                  |                        |
| 81        | Publication du <i>Recueil</i> , rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                 | 7,900 •                                | 10,200 •               |
|           | <b>SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                        |                        |
| 82        | Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 1,500 •                                |                        |
|           | <b>CHAPITRE XIV.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                        |                        |
|           | <b>TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                        |                        |
| 83        | Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                       | 26,723 •                               | 26,723 •               |
|           | <b>CHAPITRE XV.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                        |                        |
|           | <b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                        |                        |
| 84        | Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'art. 7. . . . . | 18,000 •                               |                        |
| 85        | Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions. . . . .                                                                                                                                                                                                                         | 1,100 •                                | 19,100 •               |
|           | <b>TOTAL. . . . fr.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                        | <b>18,824,903 •</b>    |

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE,  
DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

| Articles. | DÉSIGNATION<br>DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.                                                                                                                                                                                                                                                                           | MONTANT<br>DES CRÉDITS.<br>par article. | TOTAL<br>par chapitre. |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------|
|           | REPORT. . . . fr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | . . . . .                               | 18,824,903 .           |
|           | <b>DEUXIÈME SECTION. —<br/>DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                         |                        |
|           | <b>CHAPITRE XVI.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                         |                        |
|           | <b>SERVICES DIVERS.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                         |                        |
|           | <i>Agriculture.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                         |                        |
| 86        | Recensement agricole . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 50,000 .                                |                        |
|           | <i>Travail.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                         |                        |
| 87        | Recensement industriel. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 50,000 .                                |                        |
|           | <i>Ponts et Chaussées. — Bâtiments civils.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                         |                        |
| 88        | Appropriation, pour un Palais du Peuple, des halles latérales de gauche du Palais du Cinquantenaire . . . . .                                                                                                                                                                                                                     | 40,000 .                                |                        |
| 89        | Palais de la Nation. — Reconstruction après l'incendie de 1885 . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                          | 20,000 .                                |                        |
| 90        | Installation au Musée commercial d'un atelier de photographie pour l'Administration des Chemins de fer . . . . .                                                                                                                                                                                                                  | 3,000 .                                 |                        |
| 91        | Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                             | 95,802 54                               | 775,597 50             |
| 92        | Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt et construction d'un laboratoire de l'État. . . . .                                                                                                                                                                                                                | 90,292 60                               |                        |
| 93        | Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand ; restauration du monument . . . . .                                                                                                                                                                                                       | 44,212 16                               |                        |
| 94        | Annuités à payer à la ville de Bruxelles pour liquider le subside pour le redressement de la Montagne de la Cour, la création d'un square entre le Palais de Justice et le boulevard de Waterloo, et pour les terrains du Parc du Cinquantenaire. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier-Léopold II . . . . . | 245,000 .                               |                        |
| 95        | Sambre canalisée et canaux de Liège à Anvers. — Travaux d'amélioration. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                   | 85,000 .                                |                        |
| 96        | Côtes. — Travaux d'amélioration . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 50,000 .                                |                        |
|           | <b>TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC. . . . fr.</b>                                                                                                                                                                                                                                                       |                                         | <b>10,598,500 50</b>   |